

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2019 à laquelle sont présents les conseillers, Gilles Schryer et Julie Sylvestre, Sylvie St-Louis sous la présidence de M. le maire, Stéphane Roy. La directrice générale par intérim Lyz Beaulieu, le directeur des services d'urbanisme et d'incendie, Robert Vincent et le directeur des travaux publics M. Mario St-Louis ainsi que 16 citoyens sont également présents.

Monsieur le maire Stéphane Roy souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du 5 novembre 2019, débutant à 20 heures.

**302-11-2019**      **RÉVISION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Julie Sylvestre  
appuyé par Sylvie St-Louis  
et résolu à l'unanimité que

l'ordre du jour soit acceptée.

De plus, que l'ordre du jour demeure ouvert.

**ADOPTÉE.**

**303-11-2019**      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Proposé par Gilles Schryer  
appuyé par Julie Sylvestre  
et résolu à l'unanimité que le

procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2019, soit adopté tel que présenté

**ADOPTÉE.**

**304-11-2019**      **ADOPTION DES COMPTES**

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que la directrice générale soit autorisée à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur les listes suivantes, portant le numéro de folio 100769-04-2019 ainsi que le numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseurs pour un total de comptes à payer de 44 554,58 \$
- liste sélective venant de l'historique des chèques n° 8464, 8470, 8471 et 8467, pour un montant de 23 035,99 \$;
- liste sélective venant de l'historique des prélèvements internet n° 30813-6P80G, 30813-6S5FJ, 27514-6GAMG, 28815-6H8IN, 30916-04249 et 28815-6PADN pour un montant de 12 468,12 \$;
- liste des salaires du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2019 pour un montant de 60 629,74 \$;

**ADOPTÉE.**

## INFORMATION ET CORRESPONDANCE

M. le maire donne de l'information sur les sujets suivants :

1. Il demande un moment de silence pour souligner le décès de la conseillère Joanne St-Louis.
2. Il souligne le retour des pannes électriques dû à la tempête de neige.
3. Il remercie le Service d'Incendie et de Voirie pour les visites aux citoyens pour vérification de leur système d'alarme à feu et de monoxyde de carbone. Et les aviser de changer les piles.

## DÉPÔT DE DOCUMENT

Les documents suivants sont déposés au conseil municipal par la directrice générale par intérim, Lyz Beaulieu à savoir :

- Liste des dépenses selon la délégation de pouvoirs, en vertu du règlement n° 04-05-2016 portant le numéro de confirmation 27710-69UCY, 28314-6RCAF, 28915-6LLUM, 29611-6TISQ, 30416-6SUEF, 30813-6KRY5, 29509-6JVBM, 28815-96361 et les numéros de chèques 8488, 8481, 8475, 8480, 8483, 8482, 8478 au montant de 9 924,40 \$;

Dépôt des états comparatifs art. 176.4 C.M.Q.

- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants : Stéphane Roy, Gilles Schryer, Sylvie St-Louis, Julie Sylvestre.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

305-11-2019

### AVIS DE VACANCE AU SIÈGE # 3.

**ATTENDU QUE** la vacance au siège #3 a été déclarée lors de la présente séance;

**ATTENDU** le départ de la Directrice générale de la municipalité;

**ATTENDU** l'absence de la Directrice générale adjointe pour un temps indéterminé;

**ATTENDU QUE** la municipalité est présentement dans un processus de remplacement à la direction générale;

**ATTENDU QU'**à l'article 335 de la loi sur les élections et référendums le conseil doit décréter qu'elle doit combler le siège par une élection partielle;

**ATTENDU** le manque évident de personnel habile à combler les postes de président et secrétaire d'élection;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie St-Louis et appuyé par Gilles Schryer et résolu à l'unanimité de demander à la Commission Municipale du Québec, une extension jusqu'au printemps 2020 avant d'enclencher le processus électoral.

**ADOPTÉE.**

306-11-2019

### EMPRUNT TEMPORAIRE DE 400,000 \$

Proposé par Julie Sylvestre  
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité qu'une demande soit déposée à une Institution bancaire pour l'obtention d'un emprunt temporaire de 400 000 \$ pour combler les besoins de la municipalité en attendant le remboursement de la TECQ

**ADOPTÉE.**

307-11-2019

**CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER**

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Gilles Schryer  
et résolu à l'unanimité  
d'octroyer le contrat d'entretien ménager à Mme Michelle Vandette.

**ADOPTÉE.**

308-11-2019

**DÉCLARATION DE LA FQM POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ**

Proposé par Gilles Schryer  
appuyé par Sylvie St-Louis  
et résolu à l'unanimité que  
l'invitation à adopter la Déclaration soit acceptée et que le formulaire soit  
complété et retourné à la FQM.

**ADOPTÉE.**

309-11-2019

**AUTORISATION DE SIGNATURE DG**

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre  
et résolu à l'unanimité  
d'autoriser Madame Lyz Beaulieu, directrice générale par intérim à signer et  
représenter la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus dans les limites, fixées par  
le conseil municipal.

**ADOPTÉE.**

310-11-2019

**CORRECTION À LA RÉOLUTION 293-10-2019 – SIGNATURE DG**

Proposé par Gilles Schryer  
appuyé par Julie Sylvestre  
et résolu à l'unanimité que  
d'effectuer la correction à la résolution 293-10-2019, attendu que Madame  
Daisy Constantineau a quitté son emploi le 1<sup>er</sup> novembre dernier, c'est Madame  
Lyz Beaulieu qui assumera l'intérim à la direction générale jusqu'à la fin du  
processus d'embauche d'une nouvelle direction générale.

**ADOPTÉE.**

311-11-2019

**DEMANDE DE DON – CENTRE ACTION LÉONIE BÉLANGER**

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Gilles Schryer  
et résolu à l'unanimité qu'une  
demande d'aide financière de 300 \$ soit accordée.

**ADOPTÉE.**

312-11-2019

**MODIFICATION RÉOLUTION 111-04-2019**

Proposé par Julie Sylvestre  
appuyé par Sylvie St-Louis  
et résolu à l'unanimité qu'une  
modification soit apportée à la soumission pour l'installation de gouttières de 5  
pouces au Centre des loisirs et la patinoire. Nouvelle soumission acceptée pour  
gouttières de 6 pouces de Gouttières Xtreme au montant de 4 840,44 \$.

**ADOPTÉE.**

## URBANISME

313-11-2019

### FORMATION SUR LA PRISE DE DÉCISION EN URBANISME

Proposé par Sylvie St-Louis

appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité qu'une formation d'une journée sur la prise de décision en urbanisme soit offerte aux élus et employés en urbanisme et au CCU au coût de 2 500 \$

**ADOPTÉE.**

314-11-2019

### RESCINDER RÉOLUTION 82-03-2015 PAR LA PRÉSENTE DEMANDE DE TOLERANCE DE SERVITUDE

**ATTENDU QU'**une demande de servitude de tolérance a été déposée au conseil pour l'empiètement d'une remise de 0,12 mètres sur l'emprise de la rue Brière, propriété de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus ; connu comme étant le matricule 7205-74-3160 du 14 rue Brière;

**ATTENDU QUE** ladite remise a été construite en 1977, avant l'entrée en vigueur des règlements municipaux;

**ATTENDU QUE** ladite remise possède des droits acquis et qu'elle a été reconstruite en 2013 en respectant davantage la marge latérale gauche mais sur la même marge de recul avant;

**ATTENDU QUE** l'acceptation de la demande de servitude de tolérance ne cause pas préjudice à la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Julie Sylvestre, appuyé par Gilles Schryer et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la demande de servitude de tolérance pour un empiètement de 0,12 mètres sur l'emprise de la rue Brière, conditionnellement à ce qu'aucun agrandissement ou modification de la remise ne soit apporté.

**ADOPTÉE.**

315-11-2019

### DÉROGATION MINEURE 2019-0634 (9313-99-1483)

**ATTENDU QUE** cette demande est en lien avec un empiètement de 2.24 mètres sur le terrain du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, selon le certificat de piquetage de Denis Robidoux, arp. géo. minute : 10 387;

**ATTENDU QU'UN** permis a été émis en 1998 au propriétaire précédent pour agrandissement avec une mention de 7 mètres sur la marge de recul latérale;

**ATTENDU QUE** la réglementation en vigueur à cette époque n'exigeait pas de certificat d'implantation;

**ATTENDU QUE** le nouveau propriétaire a acquis cet immeuble lors d'une saisie par une institution bancaire;

**ATTENDU QUE** le nouveau propriétaire veut régulariser cette situation;

**ATTENDU QUE** le demandeur veut déposer une demande au MERN afin d'acquérir une bande de terrain de 5.24 mètres pour ne plus avoir d'empiètement sur les terres du domaine de l'État;

**ATTENDU QUE** la dite-bande de terrain régulariserait l'empiètement mais que bâtiment principal resterait dérogatoire de 4 mètres;

**ATTENDU QUE** la demande au MERN pour la bande de terrain 5.24 mètres serait de minimiser les coûts d'acquisition au lieu d'exiger une bande de terrain de 9.24 mètres;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Gilles Schryer et appuyé par Julie Sylvestre et résolu à la majorité que cette demande soit acceptée.

*Le vote est demandé : 2 pour, 1 contre.*

La conseillère Sylvie St-Louis a demandé d'inscrire sa dissidence.

**ADOPTÉE.**

316-11-2019

**DÉROGATION MINEURE 2019-0582 (7895-11-8243)**

**ATTENDU QUE** cette demande est en lien avec la marge de recul latérale pour un bâtiment accessoire;

**ATTENDU QUE** cette demande concerne un empiètement de 0.14 mètre sur une marge prescrite à 3 mètres selon le certificat de localisation de Simon Handfield, arp. géo. minute : 1361;

**ATTENDU QU'UN** permis a été émis en 1999 pour démolition et construction.

**ATTENDU QUE** nous n'avons pas de document qui spécifie où était situé l'ancienne remise;

**ATTENDU QU'**afin de régulariser cette situation une demande dérogation mineure a été déposée;

**ATTENDU QUE** cette demande ne porte pas préjudice au voisinage;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Julie Sylvestre et appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité que cette demande soit acceptée conditionnellement à ce que la remise de 2.40 mètres X 255.mètres soit déplacée conformément à la réglementation.

**ADOPTÉE.**

317-11-2019

**DÉROGATION MINEURE 2019-0710 (6707-42-9927)**

**ATTENDU QUE** la demande est faite en lien avec la marge de recul arrière pour régulariser l'emplacement du bâtiment principal portant sur un empiètement de 3m selon le certificat de localisation de Normand Gobeil arp. géo. minute : 3549;

**ATTENDU QUE** cette marge est en rapport avec un cours d'eau;

**ATTENDU QU'**un permis a été émis en 1998;

**ATTENDU QU'**à cette époque, le règlement n'exigeait pas de certificat d'implantation;

**ATTENDU QUE** cette demande ne porte pas préjudice au voisinage;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Julie Sylvestre et appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité que cette demande soit acceptée, conditionnellement à ce que l'abri de 3.14m x 2.47m soit déplacé à 3m minimum de la marge de recul latérale ou démolie.

**ADOPTÉE.**

318-11-2019

**DÉROGATION MINEURE 2019-0724 (6912-91-0334)**

**ATTENDU QUE** la demande est faite en lien avec la marge de recul latéral gauche pour régulariser l'emplacement du bâtiment principal portant sur un empiètement de 1.02m selon le certificat de localisation de Denis Robidoux arp. géo minute 10711;

**ATTENDU QU'**un permis a été émis en 2008;

**ATTENDU QU'**un certificat d'implantation a été présenté;

**ATTENDU QU'**il s'agit d'une auto-construction;

**ATTENDU QUE** le propriétaire a fait erreur, s'est servi des repères décalés de 2m pour faire les fondations;

**ATTENDU QUE** cette demande ne porte pas préjudice au voisinage;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie St-Louis et appuyé par Gilles Schryer et résolu à l'unanimité que cette demande soit acceptée.

**ADOPTÉE.**

**319-11-2019**

**DÉROGATION MINEURE 2019-0726 (8313-13-2825)**

**ATTENDU QUE** le directeur du Service d'urbanisme a rencontré le propriétaire vendredi le 25 octobre 2019;

**ATTENDU QUE** le propriétaire a clarifié la situation qui causait l'incompréhension dans l'analyse de ce dossier;

**ATTENDU QU'**une note complémentaire a été expliquée au conseil municipal;

**ATTENDU QUE** cette note complémentaire est déposée au dossier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Gilles Schryer et appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité que cette demande soit acceptée.

**ADOPTÉE.**

**320-11-2019**

**DÉROGATION MINEURE 2019-0742 (6908-76-4010)**

**ATTENDU QU'**une dérogation avait déjà été demandée pour réduire la marge de recul latérale ou avant pour un bâtiment principal;

**ATTENDU QUE** la demande avait été acceptée pour la marge de recul latérale au choix du propriétaire;

**ATTENDU QU'**après l'implantation sur le terrain par l'arpenteur, le propriétaire désire avoir la marge de recul avant ;

**ATTENDU QUE** la demande est pour un empiètement de 2.58m sur la marge de recul avant prescrit à 15m;

**ATTENDU QUE** cette demande ne porte pas préjudice au voisinage;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Julie Sylvestre et appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité que cette demande soit acceptée.

**ADOPTÉE.**

**321-11-2019**

**DÉROGATION MINEURE 2019-0744 (6615-31-3395)**

**ATTENDU QUE** cette demande touche le lot no 14;

**ATTENDU QUE** la demande concerne la largeur d'une roulotte dite de parc;

**ATTENDU QUE** le règlement 08-07-2000 stipule qu'une roulotte de parc doit avoir une largeur maximale de 3.5 mètres;

**ATTENDU QUE** la demande concerne une roulotte dite de parc de 3.66 mètres soit 0.16 mètre plus large qu'énoncé au règlement 08-07-2000 art. 5.4.1.5.1;

**ATTENDU QU'**après vérification avec différents manufacturiers, il est rare d'avoir des roulettes dite de parc de moins de 3.66 mètres;

**ATTENDU QUE** cette demande ne porte pas préjudice au voisinage;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Gilles Schryer et appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité que cette demande soit acceptée.

**ADOPTÉE.**

322-11-2019

**DÉROGATION MINEURE 2019-0751 (8408-73-1836)**

**ATTENDU QUE** la demande est en lien avec la marge de recul latérale pour un bâtiment accessoire;

**ATTENDU QU'**un permis a été émis en 2008;

**ATTENDU QUE** la demande est pour régulariser un empiètement de 12cm selon le certificat de localisation de M. Denis Robidoux arp. géo. min. 140198;

**ATTENDU QUE** cette demande ne porte pas préjudice au voisinage;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Julie Sylvestre et appuyé par Gilles Schryer et résolu à l'unanimité que cette demande soit acceptée.

**ADOPTÉE.**

323-11-2019

**DÉROGATION MINEURE 2019-0767 (7010-14-5132)**

**ATTENDU QUE** cette demande concerne 2 dérogations, 1 pour régulariser et 1 pour un agrandissement futur du bâtiment principal;

**ATTENDU QU'**une demande est faite en lien avec la marge de recul arrière pour régulariser l'emplacement du bâtiment principal portant sur un empiètement de 0.96m selon le certificat de localisation de Denis Robidoux arp. géo. minute 14 175;

**ATTENDU QUE** cette demande est en rapport avec un cours d'eau;

**ATTENDU QU'**un permis a été émis en 1987;

**ATTENDU QU'**à cette époque, le règlement n'exigeait pas de certificat d'implantation;

**ATTENDU QUE** cette demande ne porte pas préjudice au voisinage;

**ATTENDU QUE** la deuxième demande concerne un agrandissement futur;

**ATTENDU QUE** la demande porte sur la marge de recul latérale droite;

**ATTENDU QUE** la demande est pour un empiètement de 11cm prescrit à 7m selon le règlement 08-07-2000;

**ATTENDU QUE** la demande ne porte pas préjudice au voisinage;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Julie Sylvestre et appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité que cette demande soit acceptée.

**ADOPTÉE.**

324-11-2019

**RESCINDER RÉOLUTION 197-07-2019 - DÉROGATION MINEURE 2019-0258**

Proposé par Julie Sylvestre  
appuyé par Sylvie St-Louis  
et résolu à l'unanimité, que la  
résolution n° 197-07-2019, soit rescindée.

**ADOPTÉE.**

## VOIRIE MUNICIPALE

325-11-2019

### ENTRETIEN ET ÉQUIPEMENTS

Proposé par Gilles Schryer  
appuyé par Sylvie St-Louis  
et résolu à l'unanimité  
d'autoriser le directeur de voirie M. Mario St-Louis à signer pour l'entretien  
général des véhicules.

**ADOPTÉE.**

326-11-2019

### SOUSSION CONCASSÉ D'ASPHALTE

Proposé par Julie Sylvestre  
appuyé par Gilles Schryer  
et résolu à l'unanimité de  
procéder au concassage d'asphalte recyclée soit de 1318 tonnes à 13 \$ la  
tonne pour un montant de 17 134 \$ de 9175 8953 Québec Inc. (Sablière  
Notre-Dame-du-Laus /M. Jacquelin Côté)

**ADOPTÉE.**

327-11-2019

### TRAVAUX SUR LES FOSSÉS MUNICIPAUX

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Gilles Schryer  
et résolu à l'unanimité de  
procéder aux travaux des fossés municipaux

**ADOPTÉE.**

328-11-2019

**ATTENDU QU'**il y a eu appel d'offre pour le contrat de sel d'hiver;

**ATTENDU QU'**il y a eu 2 soumissionnaires soit Mines Seleine à 139,54 \$ la tonne  
et Compass Minerals à 110.67 \$ la tonne;

**ATTENDU QUE** Compass Minerals est le plus bas soumissionnaire;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Sylvie St-Louis et appuyé par Julie  
Sylvestre et résolu à l'unanimité que le contrat soit octroyé à Compass Minerals  
pour la somme de 11 067 \$

**ADOPTÉE.**

329-11-2019

### DÉNEIGEMENT POINT D'EAU CHEMIN PHILIPPE

Proposé par Gilles Schryer  
appuyé par Julie Sylvestre  
et résolu à l'unanimité que le  
contrat de déneigement et sablage au point d'eau du chemin Philippe soit  
octroyé à Exca-Réno D.T. au montant de 525 \$ pour le déneigement et 100 \$  
pour le sablage à chaque sortie sur demande pour la saison 2019/2020

**ADOPTÉE.**

330-11-2019

### ENTENTE POUR ENTREPOSAGE DE SABLE ET SEL

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre  
et résolu à l'unanimité que M.  
Paul Cyr entrepose l'équivalent de 15 tonnes de sable et sel mélangés à la  
banque de sable de la municipalité. M. Cyr s'engage à aviser la municipalité  
lors du transport de matériel et des quantités prises à la banque

**ADOPTÉE.**



331-11-2019

**OFFRE DE CONTRAT POUR CHEMIN DU POISSON-BLANC**

Proposé par Julie Sylvestre  
appuyé par Sylvie St-Louis  
et résolu à l'unanimité  
d'accepter l'offre de contrat dossier # 8809-18-0006 du MTQ au montant de  
46 705 \$ pour des travaux préparatoires (reconstruction et réparation de  
divers ponceaux) en prévision de l'asphaltage sur le chemin du Poisson-Blanc.

**ADOPTÉE.**

332-11-2019

**REDDITION DE COMPTE PPA-CE**

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Gilles Schryer  
et résolu à l'unanimité que le  
mandat soit donné à la firme comptable Dumoulin.

**ADOPTÉE.**

333-11-2019

**VENTE PAR APPEL D'OFFRE**

Proposé par Julie Sylvestre  
appuyé par Sylvie St-Louis  
et résolu à l'unanimité de  
permettre au Directeur de la Voirie, M. Mario St-Louis de procéder à l'appel  
d'offres #19-0421 de CSPQ pour l'achat d'une souffleuse à neige de 48 pouces  
pour mettre à l'avant du chargeur sur roues pour certains chemins au  
montant de 1 100 \$

**ADOPTÉE.**

**INCENDIE ET MESURE D'URGENCE**

334-11-2019

**PLAN DE MESURES D'URGENCE ABRÉGÉ**

Proposé par Gilles St-Louis  
appuyé par Sylvie St-Louis  
et résolu à l'unanimité que le  
plan de mesures d'urgence abrégé soit adopté.

**ADOPTÉE.**

335-11-2019

**ACHAT DE RADIOS PORTATIFS**

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Gilles Schryer  
et résolu à l'unanimité que le  
directeur des Incendies, M. Robert Vincent soit autorisé à faire l'achat d'un  
nouveau système de communication Incendie vs MRC, chez Mobilonde au  
montant de 2 116,97 \$.

**ADOPTÉE.**

336-11-2019

**REMISE DE CERTIFICAT RECONNAISSANCE DES POMPIERS 30 NOVEMBRE**

Proposé par Gilles Schryer  
appuyé par Julie Sylvestre  
et résolu à l'unanimité que le  
directeur incendie organise une soirée reconnaissance pour les pompiers et  
qu'un montant de 2 000 \$ soit accordé pour des remise de certificats.

**ADOPTÉE.**

337-11-2019

**DYNAMITAGE POUR RÉSERVOIR DE PRISE D'EAU**

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre  
et résolu à l'unanimité que le  
directeur des Incendies procède à un appel d'offre pour dynamitage de roche  
pour enfouir le réservoir d'eau pour les incendies sur le terrain de Brookfield.  
**ADOPTÉE.**

**LOISIRS ET CULTURE**

338-11-2019

**RIDEAUX DE SCÈNE IGNIFUGÉS POUR LES DIFFÉRENTS SPECTACLES**

Item reporté à une séance ultérieure.

339-11-2019

**RÉFRIGÉRATEUR COMMERCIAL**

Proposé par Gilles Schryer  
appuyé par Sylvie St-Louis  
et résolu à l'unanimité que la  
directrice des Loisirs soit autorisée à faire l'achat d'un réfrigérateur  
commercial pour remplacer celui brisé, au montant maximal de 5 000 \$.  
**ADOPTÉE.**

340-11-2019

**FESTIVAL PÊCHE ET PLEIN AIR**

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Gilles Schryer  
et résolu à l'unanimité qu'on  
accorde au Directeur en Développement Économique M. David Cyr, un  
montant de 46 000 \$ pour l'organisation du Festival Pêche et Plein Air, à la  
Corporation du Territoire Lausois  
**ADOPTÉE.**

341-11-2019

**BUDGET FESTIVAL COUNTRY 2020**

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre  
et résolu à l'unanimité qu'un  
montant de 137 300 \$ soit accordé au loisirs pour le Festival Country 2020  
**ADOPTÉE.**

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**VARIA**

Point d'information : Mme Andrée-Martine Normandin a présenté au conseil,  
l'organisation des Ruche D'Art dont le mandat est de promouvoir les valeurs  
suivantes :

- Engagement social
- Saveur locale au paysage
- Échange de talent
- Briser l'isolation

**QUESTIONS DU PUBLIC**

La période de questions des citoyens se tient de 20h55 à 21h15.

**343-11-2019**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par Stéphane Roy  
appuyé par Sylvie St-Louis  
et résolu à l'unanimité que la  
présente séance soit levée. Il est 21h25.

**ADOPTÉE.**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.**

Par .....  
maire suppléant

Par .....  
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy  
Maire